

NICOLAS SARKOZY: « JE N'OUBLIE PAS ROBERT BOULIN... »

Discours d'ouverture de la campagne présidentielle – Poitiers, 26 janvier 2007

Le matin du 25 juin dernier, j'ai déposé au Pavillon de garde de l'Élysée, où je m'étais faite annoncer, une lettre personnelle au Président de la République concernant la recherche de la vérité sur la mort de mon père, Robert Boulin, assassiné le 29 octobre 1979. Il était alors ministre du Travail et de la Participation. Je n'ai reçu à ce jour aucune réponse, pas même un simple accusé de réception de son cabinet, ce qui n'est vraiment pas dans les habitudes de M. Sarkozy. J'avais, quelques jours plus tôt, demandé au Procureur Général de la République de Paris de faire désigner un juge d'instruction pour entendre des témoins capitaux sur les circonstances de la mort de mon père, et avec mon avocat, William Bourdon, nous avons insisté sur l'urgence, le risque que certains disparaissent. Le décès de M. Barre cet été me donne malheureusement raison. A l'évidence le temps presse. J'ai donc décidé de rendre publique ma lettre au Président de la République. La voici.

« Monsieur le Président de la République,

Sachant n'avoir rien à attendre de vos prédécesseurs, c'est la première fois en près de vingt-huit ans de combat pour la vérité que je m'adresse directement au plus haut magistrat de notre pays.

Mon père, Robert Boulin, Ministre en exercice, a été assassiné le 29 octobre 1979, tabassé à mort et victime d'un complot politique. Avec l'aide de quelques journalistes, et de mes avocats, je crois avoir aujourd'hui réussi à renverser la charge de la preuve : à ceux qui voudraient continuer à accréditer la thèse officielle du suicide d'en démontrer la véracité. A ceux qui s'en sont fait les défenseurs, contre toutes les évidences du dossier judiciaire lui-même, de démontrer leur bonne foi en expliquant comment et par qui ils ont été manipulés.

La mort d'un ministre en exercice est par définition une affaire d'Etat. Ou « un accident du travail », comme l'écrivait Coluche dès le mois de décembre 1979. Je reste profondément blessée que l'Etat, employeur de mon père pour près de vingt et un ans, et que celui-ci nous avait appris à tant respecter, ait été aussi négligent durant tant d'années, me laissant seule dans la recherche de la vérité et protégeant de fait les assassins et leurs complices. Je suis profondément choquée que l'appareil d'Etat ait pu être si longtemps utilisé à de simples fins de « raison privée d'Etat ».

Dans ses responsabilités ministérielles, avec constance et détermination, mon père fut un homme de réformes. Dans la vie politique, avec la même constance et détermination, il fut l'homme de la fidélité au Général de Gaulle et aux valeurs que celui-ci incarnait. Lorsque ces valeurs ont été remises en cause par les pratiques de ceux qui se prétendaient les héritiers du gaullisme à des fins personnelles, mon père est devenu, à sa façon, un homme de rupture. Sa rupture à lui l'a tué. Autres temps, autres mœurs et que de temps perdu !

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est d'abord parce que, dans ce dossier comme dans tant d'autres, nous sommes à la croisée des chemins. Des éléments nouveaux impérieux et concordants et la confirmation de l'impossible vraisemblance de la thèse officielle obligent à l'évidence à rouvrir l'instruction criminelle sur les circonstances et les causes du décès de mon père. Cela est urgent car plusieurs témoins se sont manifestés, espérant comme moi que les temps ont changé. Certains d'entre eux sont vieux, d'autres se sentent encore aujourd'hui menacés et ne pourront témoigner, éventuellement sous X, que sous la protection de la justice et devant un juge d'instruction. C'est aussi parce que cette décision cruciale appartient en propre, de manière discrétionnaire et sans appel, au Procureur Général de la République près la Cour d'Appel de Paris, représentant du Ministère public, c'est-à-dire des autorités de l'Etat. C'est enfin parce que je n'ai pas manqué de